

## Journée Régionale de Formation



Région Rhône-Alpes

22 Mai 2012 à l'ARFRIPS LYON

### **Le lien d'accompagnement : Comment penser la fin ?**

Le vendredi 22 mai 2012 s'est tenu à l'ARFRIPS à Lyon, une journée régionale de formation MAIS qui a réuni 115 personnes pour parler de la difficulté des fins d'accompagnements. Il ne s'agit pas ici de parler spécifiquement de la fin de vie, même si ça peut être la fin d'un accompagnement. Vous trouverez dans les pages suivantes l'argumentaire proposé pour cette journée, ainsi que les trames des interventions de 3 des 4 intervenants de cette journée. Les textes diffusés ci après le sont à titre informatif et avec l'accord de leurs auteurs. La responsabilité de leurs auteurs ainsi que celle de MAIS ne saurait être engagée.

- 1 : ARGUMENTAIRE
- 2 : Support à l'intervention d'Abel GAGO, directeur adjoint et formateur à l'ARFRIPS.

« Accompagner des adultes vulnérables »

- 3 : Support à l'intervention d'Ingrid France, maître de conférence en économie politique à l'Université Grenoble II .

« Comment le discours dominant en économie aujourd'hui rend la notion d'accompagnement inconcevable ».

- 4 : Support à l'intervention du docteur Estelle CHARPY, médecin coordonnateur à la M.D.P.H. du Rhône.

« L'accompagnement social vu du coté de la M.D.P.H. »

## 1- Argumentaire :

Comment traiter la question de la fin de l'accompagnement au cours de la construction du lien ?

Qu'il s'agisse d'une fin de notification MDPH, de départs volontaires, d'injonctions hiérarchiques, de décès, de déménagements ou encore de retour à une vie autonome, nous avons tous été confrontés dans nos services à des fins d'accompagnements.

Mais comment ce dernier temps de l'accompagnement est-il vécu, tant par la personne accompagnée que par le travailleur social ?

Retour sur nos missions et sur les moyens mis en œuvre pour les mener à bien, qu'ils soient humains, financiers, éducatifs, ...

Comment prendre la mesure de ce qui est en jeu dans ces moments clés de l'action sociale.

L'équipe région Rhône-Alpes du M.A.I.S.

## 2- Support à l'intervention d'Abel GAGO, directeur adjoint et formateur à l'ARFRIPS.

### « Accompagner des adultes vulnérables »

#### **A/Une évolution du statut de la personne vulnérable :**

Si le droit nous rappelle que tout citoyen majeur est considéré comme capable, et donc libre et responsable de ses actes, deux situations juridiques particulières minorent les capacités des personnes bénéficiant d'une forme d'accompagnement social ou de protection :

-Tout d'abord les situations de vulnérabilité passagère liée à un événement traumatique, à un concours de circonstances déstabilisantes, qui, de quelque nature qu'ils soient, affectent la personne dans ses ressources personnelles et matérielles. La prise en compte des difficultés ou des effets déstabilisants de ces situations peut conduire à un accompagnement social ou un accompagnement judiciaire .

- Ensuite, les situations où l'altération des facultés personnelles est permanente ou du moins fréquente – qu'elles soient d'ordre d'une déficience intellectuelle ou physique, de la souffrance psychique ou de certaines formes de déviance voire de situations d'exclusion sociale- . Ces altérations ont des conséquences sur la personne en termes d'incapacité ou difficulté et l'affectent, entre autres, dans sa capacité à comprendre les règles du « jeu social », à s'y inscrire de manière acceptable pour elle-même et pour la société. De même, ses capacités à assurer « sa survie » économique et psychique de manière décente et autonome sont souvent compromises. Ces cas d'altération permettent de bénéficier d'une mesure de protection

Il reste que, quelles que soient les formes ou les causes de l'incapacité, ces personnes présentent le plus souvent des situations de **distorsion du lien à soi-même, aux autres ou à l'environnement**. Cette distorsion invalide parfois leur capacité à trouver les solutions ou les aides nécessaires à la résolution des problèmes quotidiens. Cette « **Maladresse Sociale** », c'est à dire l'absence ou la carence de savoir-faire ou de savoir-être, conduisent souvent à des situations de « Désavantage social » qu'il s'agit de compenser.

La maladresse sociale est aussi l'absence d'une « **compétence sociale** »<sup>1</sup> qu'il s'agit de construire ou aider à reconstruire. (Savoirs, savoir faire et savoir être)

Bien-sûr il n'y a d'incapacité que si elle est reconnue comme telle par la société à laquelle on appartient. L'incapacité est donc une notion, une construction de l'esprit, une représentation sociale consensuelle qui devient un fait social, dont la réalité est d'autant plus forte qu'elle est une notion juridique. Cette notion est en constante évolution et les acteurs de l'accompagnement ou de la protection contribuent à son évolution par la nature du regard qu'ils portent sur celle-ci.<sup>2</sup> ( voir évolution de l'alcoolisme de déviance vers la maladie)

---

<sup>1</sup>J.M. Dutrénit : La compétence sociale (diagnostic et développement) Ed.l'Harmattan 1997

<sup>2</sup>Dans une société c'est toujours l'individu qui souffre mais il souffre : aux yeux de cette société, en fonction d'elle et selon des modalités qu'elle fixe C.Herlich et J.Pierret « malades d'hier, malades d'aujourd'hui »

**L'accompagnement social** suppose la demande ou l'acceptation de l'usager sous forme de la signature d'un contrat qui reste un **contrat inégalitaire**, ce qu'un principe fondamental que notre droit n'a de cesse de rappeler : « *Les plus démunis, les plus vulnérables d'entre nous ont plus de droits que d'autres à la protection de la société et, qu'en revanche, les plus forts, les plus savants, les plus riches d'entre nous ont plus de devoirs ou de responsabilité vis à vis de la collectivité.* »

**Un contrat inégalitaire est, toutefois, un contrat équitable** (chacun donne ce qu'il peut) les deux ayant des attentes et des propositions, acceptables pour l'autre et cohérentes avec les missions de l'accompagnement

Ce principe juridique, politique et éthique est au fondement de la légitimité à intervenir auprès des adultes vulnérables mais aussi auprès des familles dont l'objectif final est la protection et le développement harmonieux des enfants qui en sont les principaux bénéficiaires depuis une intervention « indirecte » puisqu'elle vise l'environnement familial pour qu'il facilite ce développement et garantisse cette protection.

### **B/Une intervention sociale entre protection et éducation**

L'accompagnement comme la protection des majeurs est, par définition complexe. Elle met en présence, dans la pratique deux subjectivités, celle du majeur et celle du professionnel engagé. Afin de répondre aux enjeux inhérents à cette confrontation, mais au fond d'abord à la mission qui lui est dévolue, il importe que ce professionnel puisse la penser depuis des **apports pluridisciplinaires** qui, coordonnés dans le cadre d'un **travail réflexif** continu assureront une qualité de prise en charge pour l'usager. En conséquence, le juge, le médecin, l'ensemble des différents intervenants sociaux doivent s'entendre, s'entre-contrôler pour éviter les dérives auxquelles peut conduire un accompagnement isolé, aussi bien intentionnée soit-il

Dès lors, si les moyens de la protection sont ceux de la ressource humaine disponible, cette ressource doit être pensée dans sa pluridisciplinarité, non pas tant dans un souci de segmentation des tâches mais surtout dans le souci d'enrichir une réflexion collective ou bien de faire le choix d'intervenants généralistes inscrits dans un réseau partenarial pluridisciplinaire extérieur.

Ce modèle d'organisation de l'intervention place le professionnel dans une position, non d'exécutant mais bien dans celle d'**acteur impliqué**. Ce qui induit l'exercice d'un principe de responsabilité qui lui-même génère l'obligation de rendre compte de son activité, tant qualitativement que quantitativement.

A cela, s'ajoute l'exigence de contractualiser, comme le législateur l'impose, les modes d'accompagnement même lorsque ceux-ci concernent des prises en charge relatives à des situations particulièrement incapacitantes. L'objectif visé demeurant toujours la réduction voire la disparition de cet accompagnement par une maîtrise retrouvée et une meilleure insertion dans son environnement social par l'usager.

L'accompagnement social est un ensemble de médiations facilitatrices entre le sujet et son environnement social. Le travailleur social « médiateur » est : « *Le Maître-auxiliaire d'un développement qui trouve son*

*dynamisme en lui même mais qui a besoin, pour atteindre sa positivité, que quelqu'un organise, en la médiatisant, en la rendant accessible, la dialectique entre le sujet et son environnement »<sup>3</sup>*

Comme dans le cas de mesures de protection, l'accompagnement social ne doit être envisagé qu'en cas de NECESSITE, de manière SUBSIDIAIRE par rapport au droit commun et de manière PROPORTIONNELLE au degré de vulnérabilité.

L'accompagnement suppose un engagement réciproque inégalitaire certes mais qui suppose, de part et d'autre l'acceptation de quelques engagements ou contraintes. La difficulté réside donc, en permanence dans la nécessité d'ajuster la contrainte, la négocier et l'expliquer pour trouver le juste équilibre entre l'excès ou l'inadaptation de l'assistance ou de la contrainte qui empêchent le développement et l'expression des compétences du majeur, et, à l'autre extrême, une sorte de « neutralité bienveillante » qui, sous prétexte de ne pas contraindre ou contredire, pourrait devenir une réelle indifférence à l'autre et à son destin. La seule manière de tenter de garantir ce juste équilibre c'est que celui-ci soit la résultante de compromis entre le majeur et ses principaux partenaires (famille, travailleurs sociaux, mandataires judiciaires...)

L'usager n'appartient à personne mais être autonome ne veut pas dire ne dépendre de personne mais négocier plutôt que subir ses inter-dépendances

#### **PENSER LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT :**

L'accompagnement est un contrat à durée indéterminée, puisque renouvelable

Penser la fin de l'accompagnement c'est ne jamais oublier l'objectif pour tenter de penser, d'apprécier ou d'évaluer le chemin parcouru, la distance à parcourir et les modalités adaptées à ce parcours, voire l'intérêt, le risque ou la pertinence de son arrêt.

Toute mission éducative, socio-éducative ou d'accompagnement doit viser sa propre disparition, sa propre inutilité par l'acquisition de l'autonomie et la compétence sociale nécessaires à la vie en société.

**Le coût social de cet accompagnement est un investissement** conforme aux valeurs et aspirations d'une société, mais aussi une manière d'éviter des coûts ou risques individuels ou sociaux plus coûteux.

---

<sup>3</sup>Charles Hadji « Pédagogies de la médiation » Ed. Chronique sociale, Lyon 1990

La pertinence de cet investissement mérite d'être **appréciée ou évaluée en permanence** (pas seulement technocratiquement mais humainement, politiquement, au sens le plus noble du terme

Cette appréciation ou évaluation doit donc être partagée par les acteurs, les décideurs, les citoyens dont les usagers, ou, plutôt, puisque ce sont les décideurs qui décident, ils doivent le faire, en responsabilité, après avoir entendu les uns et les autres.

Comment mettre fin à une relation d'aide sans trop de risques psycho-sociaux pour le bénéficiaire ?

Il n'en a plus besoin ? Il n'en a plus envie ? Il dispose d'un réseau de personnes susceptibles de l'aider ou guider dans ses difficultés ? Il a appris à solliciter les différents services sociaux de manière pertinente (y compris de revenir demander un nouvel accompagnement) ? Il est inscrit dans de nouveaux modes de prise en charge qui rendent inutile l'accompagnement. Il dispose de quelques repères pour éviter les pièges, les erreurs, les dangers... et pour nouer les interactions nécessaires à sa survie psychique et sociale. Voilà ce qu'il s'agit d'apprécier, d'évaluer. Cela ne peut se faire sans l'avis de l'« accompagnateur » mais celui-ci, seul, n'a pas la légitimité de décider (on ne peut être engagé, impliqué et neutre) Il a la responsabilité d'éclairer la décision, de défendre ce qui lui semble essentiel et nécessaire à la survie mais aussi à la dignité de la personne qu'il accompagne .

Abel Gago

### 3- Support à l'intervention d'Ingrid France, maître de conférence en économie politique à l'Université Grenoble II .

#### « Comment le discours dominant en économie aujourd'hui rend la notion d'accompagnement inconcevable ».

La fin de l'accompagnement : d'une histoire avec l'autre à une transaction entre individus ? Les effets du discours économique.

Ingrid France

Octobre 2012

La thématique de la journée organisée par le MAIS, la fin de l'accompagnement, peut se comprendre de deux manières : le lien d'accompagnement serait-il devenu inconcevable dans notre social contemporain, marqué par les effets du discours économique ? ou bien, comment penser le terme d'un accompagnement.

Ces deux abords pour explorer la question de l'accompagnement ne sont, à la réflexion, pas aussi indépendants qu'il n'y paraît. C'est en tous cas ce que la lecture d'un article récemment publié dans le NYTimes a pu m'inviter à suggérer. L'article, intitulé « Quand mettre un terme à une thérapie », reprend le propos d'un psychothérapeute, et s'avère tout à fait emblématique de l'idéal qui circule dans notre modernité et de la rhétorique qui disqualifie l'accompagnement et le lien de parole : la thérapie devrait se ramener à une transaction, l'opération instantanée d'achat/vente d'un objet-solution sans nouage d'un lien.

Les arguments avancés s'appuient sur un ordre numérique posé comme référent ultime et incontestable, rejetant la dimension symbolique et excluant le « trouble » du subjectif.

L'article s'inscrit tout à fait dans cette représentation numérique et marchande de l'existence. Ce qui en ressort est que la thérapie devrait se ramener à une transaction, une opération achat/vente d'un objet solution, instantané, sans lien. Voilà comment il formule les choses : « j'ai reçu des patients qui étaient depuis des mois en analyse et qui n'avaient jamais reçu de conseils ou de solutions »... Et selon lui « ces analystes laissent le patient en désarroi et exercent un pouvoir qui ne fait qu'alimenter un dysfonctionnement »... Et il invite les patients à faire avec leur analyste comme avec un coiffeur ou un restaurateur : ne pas continuer si l'on n'est pas « satisfait ». L'idée est qu'il faut une *solution* à un *problème*. La thérapie est réduite à un objet de consommation. Le but de la thérapie serait de « donner des compétences pour changer de vie rapidement » ... Existence conçue en termes de « problem-solving » et objectifs / moyens donc. Avec changement permanent (au moins on a l'illusion que cela avance !!!). Autre argument : la thérapie longue induirait une co-dépendance, une emprise du psychanalyste, un patient maintenu sous dépendance et constituant une rente financière... [Lui vend ses livres de recettes et conseils : il n'exerce pas d'emprise, il n'est pas dans une logique mercantile !!!!]

Voilà comment au nom de l'autonomie, de la liberté de principe, on voit se développer des adhésions à n'importe quel gourou.

On préfère se croire seul maître de son destin plutôt qu'accepter de devoir en passer par l'autre, composer avec l'autre comme condition d'un possible et comme fondamental dans la condition humaine.

Enfin, il amène des soi-disant « Preuves » : une étude de 2001 du journal of counseling psychology qui situe une « amélioration optimale » entre la 7<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> séance... 2006, journal of consulting and clinical psychology sur un échantillon de 2000 patients : 88% d'amélioration après 1 seule séance... (on est bien dans l'idéal de la transaction achat/vente d'un produit). Le taux d'amélioration tombe à 62% après 12 séances, et une étude menée en Pennsylvanie montrerait qu'après 20 séances il n'y a pas d'amélioration réelle...

Voilà comment on tente de ramener une relation d'accompagnement qui se déroule dans le temps, qui engage une histoire avec l'autre, un lien de parole, à une opération / transaction. Transaction achat / vente instantanée, liquidée dans l'instant, avec un « acheteur », un « vendeur », un objet-solution, un prix.

La dimension symbolique est disqualifiée car dénoncée comme prise de pouvoir, insupportable dépendance et récusée au nom d'une neutralité non garantie. C'est alors l'ordre numérique qui vaut référence (ce qui compte est ce qui SE compte...)

Dans cet alignement sur la norme marchande, qui suppose l'homogène et le symétrique pour qu'une transaction, un contrat soit possible, c'est l'humain qui se trouve réifié, la spécificité de l'humain (parole) qui fonde le lien, qui est refoulée.

Cet article du NY Time est emblématique : voilà à quel genre de raisonneurs nous avons affaire.

Il s'agit de comprendre d'où vient cette fascination pour l'ordre numérique... Il me semble que l'on peut la situer comme « effet paradoxal » (cf métaphore médicamenteuse) de notre modernité. Au départ le libéralisme s'attache à la conception d'une société, d'un vivre-ensemble à partir de l'individu défini par une autonomie ex ante et une propriété de libre-choix. Cet ordre numérique, dont on ne manque pas de repérer aujourd'hui le déploiement, vient de la science portée en position d'idole dans le mouvement de sortie de la structuration religieuse des sociétés. L'aspiration à l'émancipation individuelle et le constat de l'incapacité des religions à assurer une fonction pacificatrice ont conduit à faire de la science un levier contre l'obscurantisme et un gage de neutralité ne définissant pas ex ante un « bien » dogmatique. Ce mouvement de basculement dans la modernité peut se lire en termes d'effets paradoxaux, pour reprendre une analogie avec le médicament : une petite dose produit les effets attendus mais poussé à l'excès, le remède finit par amener les effets inverses. Ce que Pasteur formulait de la manière suivante : « un peu de science éloigne de la religion, mais beaucoup y ramène ».

L'ordre numérique est bien séduisant : il vient de l'idéal galiléen de mathesis sociale : l'outil mathématique pour lire l'existence dans toutes ses dimensions. L'importation de la méthode scientifique dans le champ des humanités (mathesis sociale) constituerait une garantie contre l'obscurantisme et l'aveuglement idéologique, ouvrant un progrès vers la neutralité et l'exactitude.

La problématique fondatrice du libéralisme est la suivante : qu'est-ce qui pourrait faire tenir ensemble de manière pacifiée des individus - auxquels on confère la propriété ex ante d'autonomie et que l'on prend en



compte comme préexistant au social - exerçant leur liberté et poursuivant leur intérêt ? Et donc, puisque cette problématique est contextuelle, historiquement située : qu'est-ce qui pourrait remplacer la structure holiste religieuse des sociétés qui fait peser une contrainte que l'aspiration moderne entend lever. L'affranchissement des tutelles autoritaires dénoncées comme reproductrices d'un mode conflictuel de vivre-ensemble rejoint le désir d'émancipation individuelle. Partant, la visée du libéralisme est de penser un *mécanisme* philosophiquement neutre d'harmonisation des "*libertés concurrentes d'individus engagés séparément dans leur recherche de la vie bonne*". Le pouvoir doit alors procéder d'une mise à l'écart de tout jugement moral : les individus décident seuls de la voie de leur salut ou de leur bonheur. Les principes organisateurs doivent présenter la propriété de neutralité et de réductibilité à un individualisme défini par le libre choix indépendant.

Le libéralisme, fondé sur le projet d'une organisation scientifique de la société et de l'humanité, où la question politique pourrait faire l'objet d'un traitement calculatoire impartial, se nie ainsi comme idéologie. L'objectivité est placée en position d'idéal ; il est porté par une certaine science : celle qui procède de la mesure quantitative, de l'identification de relations causales et d'une représentation en termes de mécanique de fonctionnement. Une véritable fascination pour le formalisme a marqué l'évolution de la pensée libérale en économie. R. Guesnerie, Professeur titulaire de la chaire d'économie au Collège de France, déclarait que "*les mathématiques sont une langue neutre et la modélisation un espace de laïcité intellectuelle*"<sup>4</sup>. La pensée libérale en économie va se radicaliser en une construction théorique formelle, dont la vocation est alors celle d'un déploiement de type performatif. Dans ce mouvement, la neutralité formelle risque bien ainsi de conduire à une normativité réelle.

Quand j'ai eu connaissance de la thématique de cette journée, j'ai pensé à cette phrase d'un économiste ultra-libéral, M. Friedman : « Le marché est ce dispositif qui permet de coordonner les intérêts des individus sans besoin de se parler ni de s'aimer »... Pour lui, c'est la figure du progrès ! Tout est dit... (en 1980 dans son ouvrage « Free to choose »)

Idéal de liberté absolue, d'indépendance : ne pas avoir à prendre en compte l'autre... En passant par l'autre est vécu comme une dépendance, une aliénation, une dépossession de son libre arbitre... L'accompagnement deviendrait-il inconcevable ? scandaleux ?

Dans cette conception strictement utilitariste de l'homme mû par son intérêt qui est véhiculée dans la représentation numérique du « fonctionnement » social, le désir est évincé. Pas refoulé : liquidé. (en tentative du moins, car cette éviction ne peut jamais s'opérer... fort heureusement). Dans le libéralisme, l'individu est cet être qui « fonctionne », qui est réduit à son « comportement », qui serait délivré de toute nécessité d'inscription dans un monde commun, dans une conception du vivre-ensemble où le réel (le « ça ne va pas ») est liquidé.

Voilà comment on peut ainsi situer l'effet paradoxal de la modernité : le libéralisme qui s'élabore d'un souci d'émancipation individuelle en vient à faire valoir, pour « prouver » qu'une société peut s'organiser à partir de l'individu, une conception purement abstraite et formelle de cet individu, aux prix de l'éviction du désir,

---

<sup>4</sup> Cité par J. Sapir, *Les trous noirs de la science économique*, Paris, Seuil, 2003.

de la parole, et d'une réification de l'humain : quelle émancipation ! Et la science en position d'idole promet l'illusion d'objets-solution. La psychanalyse, née au même moment, dans ce contexte de sortie du religieux, fait entendre une voix différente. Car il ne s'agit pas de prendre le contrepied de ce dont on aspire à se déprendre : on voit bien comment une telle posture finit par produire des effets paradoxaux, contraires à ceux initialement recherchés. C'est ce qui fait l'intérêt du lieu de la psychanalyse : elle opère un déplacement, en prenant en compte la structure, en comprenant l'individu en ce qu'il est fondamentalement aliéné de par sa condition langagière, en tant que marqué irrémédiablement de l'impossible dans son rapport à l'autre.

Quand l'ordre numérique se déploie, en faisant valoir que l'on peut se dispenser de la culture telle qu'elle s'incarne dans les institutions adossées à la structure du langage, pour tenter de composer avec l'impossible de faire société, cet impossible n'est plus un point de départ à partir duquel on peut tenter de se débrouiller mais devient un point de butée auquel on se heurte en étant bien démunis, dès lors que l'on a disqualifié le symbolique qui permettant de faire sens. Nous sommes alors dans l'incapacité à soutenir ce « ca ne va pas ».

Cet ordre numérique se déploie aujourd'hui parce qu'il fascine : c'est un dispositif qui nous assurerait tranquillité ! Car parler nous expose au risque de mettre en jeu quelque chose de soi, de son désir, et de devoir en soutenir le ratage car il ne saurait y avoir comblement possible. Incomplétude de structure. Mais c'est pourtant là que peut se nouer une rencontre. Le rapport à l'autre s'élabore d'une disparité, d'un irréductible malentendu.

L'aporie est anxiogène, plutôt que rester dans le suspens du sens, on préfère se donner l'illusion d'une certitude...

Du coup, les procédures, les normes, instruments par lesquels on rend aujourd'hui opérante cette formalisation marchande, sous la forme d'une contractualisation des rapports humains, ramènent la relation au mode transactionnel, et participent de l'évitement de la rencontre.

Dans le lien d'accompagnement, la tendance au rabattement de la difficulté subjective à un dysfonctionnement susceptible d'être corrigé colle bien avec la logique marchande qui suppose de traiter le « ça ne va pas » sur le mode du problem-solving avec solution dans l'objet réel et consommable. C'est aussi un écrasement du temps, de la temporalité, qui se manifeste dans cet idéal de l'instantané, de l'immédiat (sans médiation), de la transaction délestée du symbolique, du contrat sans histoire avec l'autre.

Or le temps est une prérogative humaine. L'animal ne sait pas qu'il va mourir, il est tout entier dans l'instant. Luc Dardenne, le réalisateur : « Notre condition est le temps linéaire : condition tragique puisque refusée en même temps qu'impossible à refuser ». Cette perception du temps tragique conduit à une conception de l'existence comme récit, pour le parlêtre. Or le temps, le récit, sont rejetés aujourd'hui quand il s'agit de passer d'une histoire avec l'autre à l'idéal d'une transaction avec l'autre. On voit bien comment l'accompagnement devient inconcevable.

Et en même temps, il ne s'agit pas de dénoncer sur le mode « on ne peut plus accompagner » ... (L'a-t-on déjà pu ? métier impossible !) ce serait prendre le contrepied. Le fait que l'on récuse le lien d'accompagnement (fin de l'accompagnement au sens remise en cause) ne doit pas nous dispenser de penser la fin (au sens du terme) de l'accompagnement. On a cette difficulté aujourd'hui à penser la fin d'un lien, paradoxalement. Rappelons que le mot accompagnement vient de « copain », et c'est là tout à fait emblématique de cette tendance actuelle à mettre parents / enfants, éducateurs / élèves sur le même plan

d'horizontalité, sans asymétrie, sans distinction des places, avec séduction généralisée. Là aussi, la tentative d'abolition des hiérarchies au nom de l'égalité produit une égalité formelle, où l'inégalité fait retour dans le réel sous la forme d'un maintien dans une position infantile. Pour l'accompagnant, il s'agit donc de prendre le risque de « mettre un terme ». Le risque peut-être de sortir d'une position confortable de séduction. Dans l'acte de mettre un terme peut se nouer la confiance. L'accompagné peut prendre appui sur le fait que l'accompagnant a pris le risque de mettre fin pour qu'une confiance advienne, qu'il se risque lui-même à mener son chemin.

- 4- Support à l'intervention du docteur Estelle CHARPY, médecin coordonnateur à la M.D.P.H. du Rhône.

« L'accompagnement social vu du coté de la M.D.P.H. »

## I La Loi 2005

QQ rappels: la conception nouvelle du handicap et la notion de handicap psychique

le projet de vie de la PH,

la notion de compensation,

la MDPH et les équipes pluridisciplinaires d'évaluation. ( organisations départementales différentes sous tutelle de la CNSA)

## 2/ La MDPH et ses missions

### **Missions d'accueil et d'accompagnement (sur sites)**

**Missions d'évaluation et de préconisation** , qui repose sur un travail partenarial avec le sanitaire, le social et le médico-social ;

Comment se fait cette évaluation partagée ? Quels liens entre les différentes institutions et structures ?

Quels outils mis en place : fiche de liaison, la participation des professionnels du médico-social aux EPL.....

### **Missions d'observation :**

- Observation sur les différents types de handicaps, leurs causes, les déficiences...

-Observatoire sur les besoins en terme de structures médico-sociales, extension de structures existantes, créations de structures nouvelles, innovantes....

Ceci implique un travail en concertation avec les tutelles : ARS, CG, la CNSA...la Directe, et avec la CNSA...

Trouver un équilibre entre les besoins de compensation de la PH et les ressources du territoire.

### **3/ Les orientations MDPH sur les SAVS**

Rappel de la mission des SAVS : Vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Insérer la personne dans un milieu de vie ordinaire et de manière réaliste.

Assure le suivi et la coordination des intervenants, apporte une assistance un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale, assure un suivi éducatif et psychologique, à l'exception du suivi médical et notamment psychiatrique..

Apporte un appui et accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle

(ex : personnes en situation de handicap psychique avec une demande forte d'insertion professionnelle, alors qu'ils ne sont pas en capacité d'aller vers l'emploi, quel qu'il soit, alors que cette demande s'inscrit dans un désir de normalité ou de socialisation...et montre le travail qui sera à engager sur le renoncement au travail...

Ils sont souvent spécialisés et ont un territoire d'intervention.

Les orientations par la CDAPH sur les SAVS relèvent d'une évaluation partagée... à partir de la demande de l'usager, de son projet de vie, des éléments médicaux et sociaux.

Cette évaluation est conduite par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Dans notre département, pas d'évaluation des capacités de la personne handicapée par les SAVS en amont d'une orientation.

Il faut cependant noter que la majorité des personnes, notamment dans le cadre du handicap psychique, est adressée par des services sanitaires, sociaux ou médicosociaux et que la notification MDPH intervient après le début de l'accompagnement, voire beaucoup plus tard.

#### **4/Les pratiques de notre MDPH :**

##### **- Pour les premières orientations :**

Les 1 ères demandes d'orientation sur un service médico-social, sont toujours étudiées dans des instances de régulation centralisées, soit IR placement pour les personnes qui ne sont pas en capacité de travailler, soit IR milieu protégé pour les personnes en situation de travail ou en capacité d'aller vers l'emploi, soit en IR mixte pour les jeunes de 16/22 ans.

Ces équipes spécialisées sont composées d'un gestionnaire administratif, garant de la complétude du dossier, d'un médecin MDPH centrale, parfois d'un psychiatre ou psychologue, qui analysent la situation de handicap, la déficience principale, un travailleur social qui recueille les éléments du parcours de la Personne en situation de handicap, et assure les liens avec les autres travailleurs sociaux en amont et en aval...

Depuis 2 ans, ces équipes accueillent des professionnels des établissements ou services médico-sociaux ou autres partenaires ( référent Handicap de la Missions Locales) dans le cadre de conventions avec la MDPH, ce qui permet une évaluation pluridisciplinaire et croisée., très riche.

On peut remarquer qu'assez fréquemment , les accompagnements par des SAVS ont déjà été travaillés en amont de la demande, que ce soit par les CMP, les services médico-sociaux, les services sociaux , les Missions Locales et pour les jeunes par les services ou établissements du secteur enfant.

Parfois cet accompagnement a démarré...et la notification CDAPH interviendra après le début de prise en charge... plus ou moins tard selon nos délais de traitement et que parfois il y a un désaccord...(rarement sur le fond mais plutôt sur le service nommé..)

On s'assure que cette demande est bien portée et comprise par la personne, que le dispositif est connu et que la personne ne relève pas d'autres prises en charge par des acteurs du droit commun : assistante sociale de secteur pour les questions de logement ou ouverture de droits, d'une mise sous protection ( curatelle ou tutelle, si problèmes de gestion..), d'un suivi au CMP si problématique liée aux soins), d'un service de loisirs ( penser aux Groupes d'entre aide mutuelles ) ou d'autres aides déjà mises en place .

Eviter la redondance des accompagnements notamment pour les personnes accueillies en ESAT, SAJ, CHRS..

Dans certains cas, qu'il s'agisse d'une personne isolée, , non connue des services de soins, , des services sociaux, ou d'une une situation complexe, on réalisera une évaluation à la MDPH avec Visite médicale par psychiatre ou médecin généraliste ou entretien avec psychologue clinicienne ou un travailleur social, .parfois en présence de l'entourage familial.

(notion de tryptique de l'expertise)

Dans notre département, pas de possibilité d'évaluation des capacités de la personne par un SAVS afin d'affiner les besoins de compensation.. demande à faire.

Néanmoins, c'est bien à la CDAPH de valider ce besoin de compensation.

Il y a un véritable travail de lien avec les services, une relation de confiance mais ceci n'est pas encore formalisé, notamment du côté de la MDPH. , qui doit aussi améliorer sa réactivité...(fiche de liaison, transmission de l'outil d'évaluation du handicap psychique..).

Cette fiche serait utile pour mettre en avant les points de fragilité de la personne et les points qui doivent être travaillés,

#### **-Pour les renouvellements et fin de prise en charge**

Les EPL s'appuient sur un rapport détaillé établi par la SAVS ( attention au copié-collé !) qui permet d'apprécier si la personne a progressé en terme d'autonomie, si elle peut encore progresser si il y a encore besoin de renforcer ce suivi, que des projets se mettent en place ou se concrétisent en terme de logement, travail, de socialisation...et ce toujours avec un certificat médical réactualisé....

On s'assure que le suivi est assez régulier avec des interventions et/ou rencontres bimensuelles.

Selon ces éléments, si une dynamique reste importante, l'orientation sera renouvelée pour une période variable de 2 à 3 ans, voire 5 ans si cet accompagnement t semble permanent.

Qq exemples de fin de prise en charge : avec proposition de renouvellement de courte durée en vue d'un arrêt progressif ...

Si les projets ont pu être mis en place...permettant ainsi un début d'autonomie avec relai vers d'autres professionnels, personne orientée en ESAT..

Si l'accompagnement se distend car la situation de la personne évolue favorablement

Par contre, si la personne n'est pas ou plus dans une démarche de changement ( personne vivant en famille, pour laquelle le SAVS avait été préconisé pour un travail de séparation et d'autonomisation, projet de vie autonome en appartement individuel ou projet de foyer..), on mettra fin au SAVS.

Dans tous les cas, si la proposition de l'EPL est contraire aux demandes de la personne, un plan personnalisé de compensation (PPC) est adressé à la personne qui a 15 jours pour faire ses observations. L'EPL reverra le dossier avec ses observations ..et celles du service.

On sait bien que pour certaines personnes isolées, le SAVS reste le seul lien de socialisation...mais si la personne ne vient qu'une fois par mois à des réunions collectives on sera sur un arrêt de la prise en charge.. le SAVS a une fonction de veille... ( un SAVS a fait financer une prestation de maintien du lien..)

Préciser que la MDPH ne met pas fin à une notification en cours, même si le suivi n'est pas ou n'est plus en place.

En conclusion, nécessité de travail en lien entre la MDPH, les services de soins et les services médico-sociaux++, et autres partenaires concourant à l'insertion des personnes en situation de handicap.